

# LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Du Commerce, de la Finance, de l'Industrie, de la Propriété Foncière et des Assurances

VOL. XXII

MONTRÉAL, VENDREDI, 3 JUIN 1898

No 14

2258

Moyenne de notre Tirage

2258

Pour 1897

## COWAN CHOCOLATE CO

Nous avons eu le plaisir de recevoir à nos bureaux la visite du Président de la *Cowan Chocolate Co.*, de Toronto, M. Cowan, sr, qui vient à Montréal dans le but de prendre des arrangements avec nos maisons de gros pour la vente des chocolats de sa compagnie.

La *Cowan Chocolate Co.* est déjà représentée sur notre place par M. Cowan, jr, qui a visité les épiceries de détail avec les échantillons de ses chocolats et qui a reçu partout l'accueil le plus encourageant.

## DE RETOUR

M. Charles Chaput, de MM. L. Chaput, Fils & Cie., est de retour, depuis mercredi, de son voyage en Europe où il était allé, en compagnie de Madame et de Mademoiselle Chaput, dans le but de prendre quelques mois de vacances. La fin du voyage a, malheureusement, été attristée par la grave maladie de Madame Chaput qui a été atteinte des fièvres typhoïdes, à son retour à Paris où elle a passé un mois sous les soins des médecins de la capitale. Nous sommes heureux d'apprendre que Madame Chaput est entièrement rétablie. Nous lui souhaitons, ainsi qu'à M. et Mlle Chaput une cordiale bienvenue.

Le pavage en asphalte de la rue St Denis a besoin de réparations urgentes. Le mal n'est pas encore irréparable, mais la brèche est ouverte et il faut la boucher avant qu'elle ne soit générale. Nous avons l'espoir que le comité des chemins n'attendra pas, pour faire exécuter les réparations nécessaires, que la garantie des entrepreneurs ait pris fin.

## UNE FRIANDISE CHINOISE

Une friandise très recherchée en Chine, c'est le milhi.

Le milhi, tenu en haute estime par les Célestes gourmands, se compose de jeunes souris qui sont servies vivantes aux invités; ceux-ci les plongent dans une coupe remplie de miel et les avalent lentement une par une.

Aux fêtes du mariage de l'empereur de Chine actuel, on a servi sur la table plus de 50,000 de ces petites créatures.

Nous est avis que l'industriel qui, au Canada, essaierait d'implanter la mode du "milhi" ne ferait pas fortune. Qu'en pensez-vous?

## DOMMAGES POUR SAISIE

Rien n'est plus facile, mais aussi rien n'est plus dangereux parfois que de saisir un locataire; un jugement que vient de rendre le juge Gill, dans la cause de Brunet et al vs Major, en est une nouvelle preuve.

En 1895, Major avait loué un magasin à Ste-Cunégonde, aux demandeurs Brunet et al, où ceux-ci ouvrirent un magasin d'épiceries. Le défendeur fit émaner une saisie-gagerie contre les demandeurs, réclamant deux mois de loyer et provoquant la fermeture du magasin.

Les demandeurs réclament \$5,000 de dommages-intérêts après que la cour de révision a renvoyé la saisie.

Le juge estime que les demandeurs ont souffert des dommages réels qu'il évalue à \$404.50 et que le défendeur devra payer.

Pendant qu'on est en train de remanier le Carré de la Place d'Armes ne pourrait-on pas enlever la grille qui n'a rien d'artistique et dont l'utilité n'apparaît à personne.

## LA BANQUE D'HOCHELAGA

A l'assemblée générale qui aura lieu le 15 de ce mois, les directeurs demanderont aux actionnaires de porter le capital de la banque de \$1,000 à \$2,000,000.

Nul doute que les actionnaires ne donnent leur pleine approbation à cette mesure nécessitée par le développement des affaires de cette excellente institution financière.

Le capital supplémentaire de \$1,000,000, ne sera certainement pas appelé immédiatement; mais après que les actionnaires se seront prononcés, il sera loisible aux directeurs de mettre en vente, de temps à autre, suivant les besoins, une partie des actions devant former le capital.

Il y a là en perspective un bon placement pour les capitalistes et la petite épargne.

Nous pouvons sans crainte affirmer que les actions seront vivement enlevées.

## AFFAIRE REGLEE

Les difficultés entre la Ville et la Montreal Water and Power Co. dont nous avons eu à nous occuper à différentes reprises sont enfin aplanies.

Les deux parties en sont venues à un accord, la M. W. & P. Co. paiera à la ville une somme de \$100,000 en sus de ses paiements antérieurs, ce qui réglera le passé.

En ce qui concerne l'avenir, des mesures ont été prises qui ne mettront plus la municipalité de Montréal sous la dépendance de la M. W. & P. Co.

Nous félicitons le nouveau conseil municipal d'avoir mis fin à un état de choses depuis longtemps intolérable. Décidément, il fallait du sang nouveau à l'Hôtel de Ville, les électeurs qui ont suivi dans les journaux quotidiens, les débats con-